

OBJET : Règles de gestion relatives au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicables à certains corps et statuts affectés au ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) : Statuts d'emplois : - Inspecteurs de l'enseignement agricole - Secrétaires généraux de l'enseignement supérieur - Adjoint principaux des services techniques (statut d'emploi des adjoints techniques) Corps : - Inspecteurs généraux de l'agriculture - Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts - Inspecteurs de santé publique vétérinaire - Administrateurs civils - Attachés d'administration de l'État, - Inspecteurs du travail (accueil en PNA)

ANNEXE III

BARÈMES RIFSEEP APPLICABLES AU MAA PAR STATUT D'EMPLOI ET PAR CORPS

Les montants qui sont indiqués dans les barèmes ci-après sont des montants annuels bruts et concernent des agents à temps plein. Pour un agent à temps partiel, il convient de proratiser les montants d'IFSE en fonction de la quotité de travail, conformément aux dispositions du décret n°82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel.

1- Barèmes RIFSEEP par statut d'emploi

A noter que s'agissant du statut d'emploi d'adjoint principal des services techniques, les barèmes RIFSEEP figurent dans les tableaux des groupes de fonctions des corps de catégorie C.

➤ INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Groupe RIFSEEP	Fonctions exercées	Barème RIFSEEP			Base réglementaire			
		barème IFSE	CIA de référence (100 %)	Total	Minimum IFSE	Maximum IFSE	Maximum CIA	Plafond RIFSEEP
G1	Assesseur	27 600	3 050	30 650	3 500	36 210	6 390	42 600
G2	Coordonnateur	13 200	550	13 750	2 500	32 130	5 670	37 800
G3	Inspecteur expérimenté	12 200	550	12 750	2 000	25 500	4 500	30 000
	Inspecteur (2 premières années)	10 200		10 750				

Rappel RIFSEEP en 2018 (BO du Min Agric du 21 juin 2018)

1- Barèmes RIFSEEP par statut d'emploi

A noter que s'agissant du statut d'emploi d'adjoint principal des services techniques, les barèmes RIFSEEP figurent dans les tableaux des groupes de fonctions des corps de catégorie C.

• INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Groupe RIFSEEP	Fonctions exercées	Barème RIFSEEP			Barème réglementaire		
		Socle IFSE	CIA de référence (100 %)	Total	Maximum IFSE	Maximum CIA	Plafond RIFSEEP
G1	Assesseurs	22 750	3 000	25 750	36 210	6 390	42 600
G2	Coordonnateurs	13 000	500	13 500	32 120	5 670	37 800
G3	Inspecteurs expérimentés	12 000	500	12 500	25 500	4 500	30 000
	Inspecteurs (2 premières années)	10 000		10 500			

